



# AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 décembre 2021, le règlement suivant a été adopté :

Règlement 2021-381 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules ;

Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Donné à Crabtree, ce 7 décembre 2021

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 7 décembre 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2021.

Pierre Rondeau